



Mennecy, 5 juin 2017,

### Lettre ouverte aux Menneçois

Chère Madame, Chère Mademoiselle, Cher Monsieur,

**Dimanche 4 juin, vers 16h30, près de deux cents caravanes de gens du voyage (représentant plus de 400 véhicules), quittant Lisses et venant de l'autoroute A6, ont procédé à une intrusion sauvage et illicite sur le stade Jean-Jacques Robert.**

Les effectifs de Gendarmerie ont réussi à stopper cette intrusion, après qu'une vingtaine de caravanes avaient déjà pénétré dans le site.

Les Elus Municipaux, dont le Maire Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT et plusieurs Adjointes se sont rendus sur place immédiatement et ont été rejoint par le Président de la Communauté de Communes (qui exerce la compétence gens du voyage pour la gestion des aires de Ballancourt, Mennecy et Itteville), Patrick IMBERT.

**Dans une atmosphère de tension extrême où un gendarme a d'ailleurs été renversé par un véhicule, la totalité de la circulation sur la déviation de la RD153 et de la RD 191 s'est ainsi retrouvée bloquée jusqu'à l'ancien Intermarché d'Ormoy. Ce blocage a duré plus de quatre heures,** les gens du voyage refusant de s'installer ailleurs que sur le stade, où une partie d'entre eux avaient déjà pénétré, la Gendarmerie et les élus empêchant l'entrée du stade aux autres caravanes du groupe restées sur la voie publique et l'Etat ne donnant pas de consignes aux forces de l'ordre pour faire évacuer les axes routiers bloqués ou le stade déjà envahi.

La Préfecture a demandé à la Communauté de Communes de faire des propositions d'installations alternatives face à cette très forte migration de gens du voyage dont le comportement était particulièrement agressif.

Patrick IMBERT, le Président de la Communauté de Communes, a proposé au Sous-Préfet de permanence, d'installer ces personnes sur la Base Aérienne 217 désaffectée, dont une partie relève du territoire du Val d'Essonne.

**Cette proposition n'a pas été acceptée par les services de l'Etat.**

Devant ce refus et le fait que les effectifs de la Gendarmerie allaient être relevés de la position statique et de la protection des élus qu'ils assuraient, afin de rendre la circulation possible et de ne pas paralyser la ville, en tenant compte également du fait que les gens du voyage commençaient à chercher à s'introduire au sein des quartiers résidentiels (Levitt/Rousset), du Parc de Villeroy et des zones d'activités de Montvrain I et II, l'ouverture du stade Jean-Jacques Robert, aux caravanes des gens du voyages restant à l'extérieur, a finalement dû être acceptée.

Ceux-ci se sont engagés à quitter les lieux le 15 juin et en tout état de cause, une procédure judiciaire en référé demandant l'expulsion, pour occupation illicite a immédiatement été enclenchée.

**Nous condamnons avec la plus grande fermeté, l'irrespect des lois de notre pays et l'incivisme qui aboutissent à ce que deux cents caravanes puissent venir occuper illégalement des équipements sportifs destinés à tout, sauf à devenir des lieux de campings sauvages.**

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, Chère Mademoiselle, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

François DUROVRAY  
Président du Conseil Départemental

Patrick IMBERT  
Président de la CCVE

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT  
Maire de Mennecy